

DK 13

ICTR-98-43-T
Exh. DK 13
Tendered on 19/11/2002.
EJ.

AL-1

AUDITORAT MILITAIRE PRÈS LE
CONSEIL DE GUERRE À BRUXELLES

EXPEDITION

1.

Auditorat militaire
près le Conseil de guerre
à

1000 BRUXELLES.

K0075614

PRO JUSTITIA.

Mission de l'équipe judiciaire au Rwanda.

Nous, Nicolas Van Winsen, Auditeur militaire près le Conseil de guerre de Bruxelles relatons ce qui suit.

Le 21 décembre 1994 à 20.00 heures, toute l'équipe d'enquête judiciaire se rassemble à l'aéroport national de Zaventem, en vue de monter à bord de l'avion de type DC-10 à destination de Kigali (Rwanda). Le décollage est prévu pour 21.45 hrs ; le n° de vol est le SN 561.

Après avoir fait enregistrer nos bagages, nous rencontrons le Révérend Père Flor Vanderborght, qui nous donne les contacts suivants :

- 1) R.P. Henri Hobet, B.P. 261 - Nunciature Apostolique -
Tél. 7-5293;
- 2) Pères Pallotins - Gikondo - B.P. 1083 Kigali (Tél. 7-4535)
- 3) R.P. Stani Filipek -
- 4) Butare
Evêché : Mgr Gahamanyi ;
- Félicien Mubilegi ;
- Broeder Gratien Vanneste (depuis 47 ans);
- 5) BUTARE :
- Pères Pallotins - Père Zénon Bazan - Petit Séminaire ;
- Frau Adelheid Hildebrandt ;
- abbé Claude Talbot ;
- Laurien Ntezimana - B.P. 444 Butare (soeur et frère tués).
(frère = major) ;
- 6) BUKAVU :
- Mademoiselle Maria Masson - Bureau des Oeuvres Médicales
- Diocèse de Bukavu ;
- 7) KIGALI (Prison) ;
- 2 soeurs rwandaises ;
- 8) BUTARE (prison) ;
- a) abbé Denis Sekomana - directeur de l'Institut Catéchétien
- b) abbé Thaddée Ruhiginandekide ;
- c) fils de feu Joseph Gitera, frère de l'abbé Gabriël Nkuranyabahizi.

A 21.30 hrs nous téléphonons au C Ops pour leur dire que l'équipe est prête à partir.

A 22.00 heures le DC-10 décolle.

Le 22 décembre 1994 à 06.15 heures (heure locale = 07.30 heures) nous atterrissons à l'aéroport de Kigali où nous sommes accueillis par Mr. Gielen, chancelier près de l'Ambassade de Belgique à Kigali. Nous nous installons à l'Hotel des Mille Collines ; lors du petit déjeuner nous avons une rencontre fortuite avec Monsieur l'Ambassadeur de Belgique au Rwanda, Mr. De Coninck. A 09.00 heures nous nous rendons à pied à l'Ambassade de Belgique où nous nous installons.

A 10.30 heures Mr l'Ambassadeur donne un aperçu de la situation au Rwanda.

La Belgique commence à aider le Rwanda, c'est-à-dire le gouvernement de Kigali. L'administration a difficile pour se mettre en marche ; il n'y a plus rien et l'armée (APR) victorieuse ne comprend pas les besoins administratifs. On devrait travailler dans un esprit de conciliation mais tous manipulent des exclusives.

Le problème des réfugiés est très vaste : il n'y a pas seulement les réfugiés de Goma et de Bukavu, il y a aussi ceux qui se trouvent au Burundi, en zone dite "turquoise" et dans les autres pays avoisinants.

A 15.00 heures, accompagnés de Mr l'Ambassadeur, nous sommes reçus par le Ministre de la Justice, Mr Nkubito. Après introduction par Mr l'Ambassadeur, nous avons exposé :

- 1.- les buts de notre enquête .
Retrouver des témoins directs de l'assassinat des 10 paras.

Le Ministre nous conseille de retrouver :

- a)- des autorités militaires qui se (re)trouvent au Rwanda tels que Gatsinzi et Rusatira, tous deux au camp de Gako (autorisation de l'armée).
- b)- du personnel des maisons avoisinantes du PM (Premier Ministre) et les veilleurs de nuit ;
- c)- du personnel de l'hôpital où ont été évacués les corps dans la journée du 07 avril 1994 ;

- 2.- pour l'exécution de notre mission, il nous faut des autorisations nécessaires (photos à prendre notamment à l'aéroport et au camp de Kigali).

Le Ministre nous dit qu'ici également c'est le Ministre de la Défense Nationale qui doit donner les autorisations ;

- 3.- deux enquêtes se greffent sur la première, à savoir :
 - la chute de l'avion présidentiel ;
 - la propagande subversive ;

- a)- la chute de l'avion présidentiel.

Le Ministre nous dit qu'il n'y a pas eu d'enquête, sauf, sans doute, celle de la MINUAR. Si la MINUAR ne l'a pas faite, il faut que lui le fasse : il donnera des directives dans ce sens au Procureur de la République (qui n'est pas encore rentré de Belgique) ;

b)- la propagande subversive : peut-on prendre copie des enregistrements RTLM, déposés à Radio Rwanda ?

Le Ministre répond que c'est la gendarmerie (Col. Kayimaba) qui doit en décider.

4.- qu'on a obtenu une lettre anonyme établie le 03 décembre 1993.

Le Ministre connaît cette lettre, elle a été rédigée par le pouvoir politique (opposition) (e.a. Faustin) et tapée par le frère (actuellement décédé) de Nkubito. Il s'agit d'une certaine manipulation pour voir comment MINUAR peut réagir.

Le Ministre nous promet de prendre à partir de demain matin toutes les dispositions qui s'imposent pour faciliter notre tâche et d'en aviser l'Ambassadeur.

A 18.00 heures nous prenons avec l'équipe les dispositions nécessaires pour commencer dès demain la reconstitution photographique du chemin parcouru par Lotin (et Leroy) et de Masaka, pour autant qu'on n'entre pas dans une zone prohibée.

A cette fin il nous faut un véhicule. Si MINUAR et AMBABEL ne peuvent nous en procurer un, on le louera pour un jour (vendredi 23 décembre 1994).

Le 23 décembre 1994 à 08.00 hrs, Mr l'Ambassadeur téléphone à Mr Nkubito, Ministre de la Justice qui est absent. A 09.15 hrs, Nkubito nous fait savoir qu'il fera le nécessaire et qu'il nous donnera un laissez-passer souhaité.

A 11.00 hrs, nous, Ambassadeur et magistrats militaires belges, recevons à l'Ambassade de Belgique la visite du Lt Aud Gen Mil Nzabamwita Joseph. Ce dernier est informé par Mr l'Ambassadeur et nous-mêmes du but de la présence de l'équipe d'enquête judiciaire à Kigali et de notre demande de rencontrer Mr Gatsinzi et Mr Rusatira et un troisième officier supérieur. Il répond que ceci est certainement possible et qu'il s'informera.

Le point est fait sur l'enquête concernant le meurtre des 10 paras le 07 avril 1994, sur la chute de l'avion présidentiel et sur les informations recueillies à propos du rôle de Mr Ruggiu au sein de la RTLM. Nous lui demandons également de rechercher les noms de militaires qui se trouvaient au camp de Kigali les 06 et 07 avril 1994.

Mr Nzabamwita nous informe qu'il ne dispose d'aucune information utile mais qu'il est prêt à nous aider, le cas échéant, en nous fournissant notamment une escorte militaire pendant nos déplacements.

Il nous invite également à rencontrer le chef de cabinet du Ministère de la Défense Nationale qui est plus habilité que lui pour fournir une aide.

L'entretien se termine à 12.30 heures.

A 14.30 heures, nous, accompagnés par Mr l'Ambassadeur, sommes reçus par le Représentant Spécial du Secrétaire Général, Mr Schariar Kahn à qui nous exposons la portée de notre mission dictée par le Ministère de la Justice, appuyé par le Ministère des Affaires Etrangères, et soutenue par l'ONU New York ;

- circonstances assassinats 10 paras ;
- crash avion présidentiel ;
- propagande subversive Ruggiu.

Il nous conseille de s'adresser surtout au Comd 2 du général Tousignant qui était ici lors des événements.

Il autorise qu'on interroge les témoins habitant dans les environs du premier ministre. Il admet qu'il est singulier de constater que personne ne semble s'intéresser au crash de l'avion présidentiel. Il s'en réfèrera aux Nations Unies à New York.

Pour les problèmes pratiques (transport et sécurité), il demande de s'adresser au général Tousignant.

A 16.00 hrs, avec Mr l'Ambassadeur, nous sommes reçus par le Révérend Père Henryk Hoser.

En ce qui concerne les événements chez Agathe, il croit que l'Ambassadeur des Etats-Unis et son entourage pourraient nous donner des renseignements utiles. D'un informant, dont il ne peut divulguer l'identité, il a appris que des plans existaient au CDR bien avant les événements d'avril et que ceux-ci peuvent se résumer en 4 points :

- chasse au FPR ;
- pas appliquer Arusha ;
- chasse aux Belges ;
- chasse aux Tutsis.

D'anciens militaires FAR se trouvent actuellement dans les camps de Gako et de Rubano.

Il croit savoir que le colonel Rusatira est en mesure de nous donner des informations utiles.

En compagnie de Mr l'Ambassadeur nous avons, à 18.00 heures, une rencontre avec Madame Van Hevel qui nous fait un exposé très vivant de la situation au Rwanda comme elle l'a vécue. La rancoeur à l'égard des Belges ne date pas des événements d'avril mais bien avant.

Les premiers massacres ont eu lieu lorsque les précurseurs de la Minuar étaient ici (GOMM), comme premier test à l'égard de l'organisation internationale.

La garde présidentielle avait acquis toute sa force grâce aux français.

La lettre du 03 décembre 1993, considérée comme un simple pamphlet au moment même, a acquis toute son importance peu après.

Le meurtre de Gatabazi en février 1994 (PSD très modéré), constitue le deuxième test à l'égard de l'organisation internationale, la Minuar cette fois-ci.

Il est incontestable qu'il y a eu préparation (e.a. listes). Elle se souvient qu'au moment de la chute de l'appareil présidentiel certains noms ont été mis en avant (Buregeya - Rwagafilita - Barantsalitse - Serubuga...)

Il y a eu par après des effets troublants suite aux interventions comme celles de Wilfried Martens, de Rika De Backer et d'autres personnalités belges.

Témoins possibles des faits qui nous intéressent à Kanombe sont incontestablement les "Witte Zusters".

Le 24 décembre 1994, en compagnie de Mr l'Ambassadeur, nous sommes reçus par le chef de cabinet de KAGAME, le Maj RWIGAMBA (Anglais). Après avoir exposé l'objet de notre enquête, c'est-à-dire l'assassinat de 10 soldats belges, le crash de l'avion présidentiel et la propagande subversive, nous demandons :

- 1) L'autorisation de faire partout une reconstitution photographique (aéroport - camp Kigali) ;
- 2) La possibilité d'entendre les Col Gatsinzi et Rusatira ainsi que d'autres témoins au camp de Gako ;
- 3) La possibilité de nous entretenir avec le Col Kayumba ;
- 4) La possibilité de pouvoir copier les cassettes RTLM (Ruggiu).

Il nous répond qu'il est d'accord et pour notre facilité il nous adjointra le Lt NZABAMWITA Joseph - Aud Gén Mil.

Il nous parle également d'un certain Major RIZA (Legal Service HQ).

Le même jour à 15.30 heures, nous sommes reçus par le général Tousignant, commandant de la MINUAR.

Il a repris le commandement du Gén Dallaire le 15 août 1994, six (6) semaines avant la fin du mandat de celui-ci.

Après explication détaillée de notre mission, nous demandons :

- 1.- de prendre connaissance de:
 - a) carnet de campagne (journal) du Col Marchal, Comd Secteur Kigali, qui à la fin des événements l'a remis au Commandant des Forces (propriétaire = l'ONU) ;
 - b) toutes les pièces (notes, tg, etc...) ayant trait aux événements qui font l'objet de notre mission des 6, 7 et 8 avril 1994 ;
- 2.- de pouvoir entendre son Comd en second, le Brig Gén ANYIDHOHO ;
- 3.- de nous pourvoir d'un moyen de déplacement ;
 - a) Hélicoptère pour Butare et pour Gisenya (chaque fois un jour)
 - b) un véhicule pour nous déplacer mardi prochain (27/12) avec toute l'équipe à Gako (Gatsinzi - Rusatira, etc..);
- 4.- de pouvoir prendre toutes les photos nécessaires au Camp de Kigali, occupé actuellement par l'ONU.

Le Général n'a absolument aucun contact avec les camps au Zaïre où il est, lui-même, considéré comme persona non grata.

Nous quittons le Général à 17.30 heures.

Le 26 décembre 1994 nous sommes reçus avec Mr l'Ambassadeur par le Procureur Nsanzurera François à la prison de Kigali. Le Procureur de la République nous donne l'assurance de son entière collaboration.

Il nous signale la présence à Gako du Capitaine de Gendarmerie Pascal, commandant du Centre de Recherches et de Documentation.

Ce capitaine peut nous donner des renseignements très précieux. Il signale en outre la présence à Kigali du Col KARENZI qui peut également nous donner beaucoup de renseignements. Il en va de même d'un certain Major NSANZIMFURA Jean Baptiste, Jambo Holdings P.O. Box 30.292 Nairobi -Tél. 002542721188 - Ext. 260.

A 11.20 heures nous rencontrons à l'Ambassade le Lt Aud Gén Joseph NZABAMWITA qui fixe un rendez-vous pour son remplaçant le lendemain, 27 décembre 1994 à 09.00 hrs à l'Ambassade pour se rendre tous ensemble à Gako. Il s'agit de RUTSINDINTWARI Janvier. Il nous aidera pour obtenir l'autorisation pour prendre des photos à l'intérieur du camp de Kigali. A l'aéroport on laisse tomber parce que c'est trop compliqué. Pour KANOMBE il verra ce qu'il peut faire alors qu'il ne voit pas en quoi l'enquête du crash intervient dans la récolte des informations pour l'enquête sur l'assassinat des 10 paras. Il verra ce qu'il peut faire pour copier les cassettes de la RTLM.

Avec Mr l'Ambassadeur nous déjeunons à 12.30 heures à l'Hotel des Mille Collines avec Monsieur le Premier Ministre Faustin TWAGIRAMUNGU.

Nous lui expliquons les tenants et aboutissants de notre enquête qui porte sur les circonstances de la mort de nos dix paras et les faits qui peuvent en être la cause, à savoir le crash de l'avion présidentiel et la propagande subversive de la RTLM.

Il nous encourage de continuer notre enquête et à notre demande expresse s'il considère l'enquête sur le crash comme une ingérence dans les affaires internes rwandaises, il répond par la négative, en ajoutant qu'il est temps de faire toute la lumière à ce sujet.

Le 27 décembre 1994 à 08.30 hrs, nous sommes reçus avec Mr l'Ambassadeur par le Ministre des Affaires Etrangères GAZANA Anasthase.

Nous avons expliqué la raison d'être de l'équipe judiciaire belge à Kigali en exposant les différents buts de l'enquête qui porte essentiellement sur la mort de nos dix casques bleus mais, également sur la chute de l'appareil présidentiel et la propagande subversive de RTLM .

Le Ministre présente ses condoléances à l'égard de la Belgique et à l'égard des familles qui ont perdu un être cher.

Le Ministre explique qu'il était à Dar-es-Salam avec le Président mais qu'il ne pouvait pas revenir avec lui. Lors de la chute de l'appareil, il a appris à Dar-es-Salam que c'était le FPR qui avait fait le coup alors qu'à Kigali on mettait tous sur le dos des belges, ceci pour ne pas provoquer le FPR au moment où il fallait faire l'épuration.

C'est lui qui a accéléré le processus de la MINUAR à New York et c'est lui qui a poussé la participation belge sachant que celle-ci avait le pouvoir de rendre la MINUAR opérationnelle.

Cette participation n'allait pas dans le sens du désir du président qui aimait autant de faire retarder le tout. Il estime que l'enquête doit se poursuivre et que tout le monde a tout intérêt à connaître la vérité au sujet de la chute de l'avion présidentiel.

Nous demandons au Ministre de croire à notre entière bonne foi et de ne pas considérer notre enquête comme une ingérence dans les affaires rwandaises. Il nous promet d'en faire part au Conseil des Ministres.

A 10.00 heures nous partons avec Mr l'Ambassadeur et toute l'équipe ainsi qu'un civil adjoint au service de l'Auditeur général, Mr Janvier RUTSINDINTWARI vers Gako, camp réservé aux anciens de la FAR pour leur transformation dans l'armée APR. Au préalable nous avons donné à Mr RUTSINDINTWARI la liste de tous les officiers FAR que nous désirions entendre comme témoins.

Nous arrivons au camp à 11.30 heures et le commandant a.i. du camp, le Lt Sharif K. KIGAME nous reçoit dans des locaux préparés. Nous lui exposons l'objet de notre visite et nous lui demandons de mettre tous les officiers de la liste, présents à Gako, à notre disposition, ainsi que les militaires FAR qui auraient été présents au camp de Kigali le 07 avril 1994 dans la matinée. On nous recherche ainsi les militaires suivants :

- le Général (Colonel) RUSATIRA, entendu par nous ;
- le Général (Colonel) GATSINZI, entendu par l'équipe du SAM Ver Elst-Reul et nous ;
- le Colonel BAVUGAMENSHI Innocent, entendu par l'équipe Artiges ;
- le Caporal MUHIRWA E. , entendu par nous ;
- le Sgt Maj NUBATSURWANDA, entendu par l'équipe du SAM Ver Elst-Reul ;
- le Capitaine NDAYISABA, entendu par l'équipe du SAM Ver Elst-Reul ;

Nous prenons une photo de tout le monde et après une visite au camp nous le quittons à 16.30 hrs, pour arriver à Kigali à 18.30 heures.

Le 28 décembre 1994 à 09.00 heures nous sommes reçus avec Mr l'Ambassadeur, avec un certain retard, par le chef d'EM de la gendarmerie, le Colonel KAYUMBA.

Après introduction par Mr l'Ambassadeur nous lui exposons le but de notre visite au Rwanda dans le cadre de l'enquête concernant l'assassinat des 10 para commandos avec ses causes possibles :

- 1.- le crash de l'avion présidentiel ;
- 2.- la propagande subversive de RTLM.

Le Colonel développe son point de vue des événements duquel nous retenons surtout qu'à son avis la mort des 10 belges a été commanditée, que le Ministre de la Défense Nationale BIZIMANA Augustin n'était pas au Cameroun le 6 avril mais bien à Dar-es-Salam, que [il] avait fait pour devenir président lui-même, que le chef

d'EM "Deogratias" ne s'entendait pas avec la famille HABYARIMANA que la communauté internationale ne devait pas nourrir des criminels.
Suivent des exposés de Mr l'Ambassadeur et du Colonel.

Le 29 décembre 1994 nous accompagnons à 06.30 hrs à l'aéroport Mr l'Ambassadeur qui se rend en congé en Belgique.

A 08.00 hrs nous sommes reçus à ORINFOR par le Major RUTAYISIRE a qui nous exposons l'objet de notre visite, à savoir, dans le cadre de l'enquête concernant l'assassinat des 10 militaires belges ;

- obtenir des copies de bandes sonores de RTLM avec la voix de RUGGIU ;
- rechercher l'existence d'une bande video reprenant une partie des événements survenus avec nos paras chez Agathe le 7 avril 1994 entre 05.00 et 09.00 heures du matin.

Le Major répond d'abord que les cassettes qu'ils ont ne reprennent que les émissions en rwandais(kinyrwanda), mais après plus ample information, il fait venir quelqu'un qui semble pouvoir affirmer qu'il a de la matière utile à notre enquête pour remplir 3 cassettes. Nous lui en remettons 20.

Le Major nous invite à prendre place dans sa voiture et ensemble nous nous rendons à la télévision pour faire projeter tout ce qu'ils ont en ce qui concerne le début du génocide.

Dans la petite salle de projection on nous informe toutefois que l'ancien gouvernement a emporté dans sa fuite tout le matériel radio et TV et surtout les cassettes vidéo.
Ce gouvernement a tenté d'établir un poste-émetteur à Giseneyi mais a dû abandonner son projet en raison de l'avance du FPR.

Dans leur fuite ils ont abandonné une seule cassette se rapportant à la journée du 15 avril 1994 à Kigali. On nous la projette.
Nous conseillons au Major de bien garder cette cassette qui, un jour, pourra servir de preuve pour le Tribunal International ou pour le Tribunal National.

Le Major a voulu projeter l'émission de FR3 mais nous lui avons dit que nous le possédions.
Tous nous ont promis de faire des recherches et en cas de découverte de cassettes ou de preuves en général de les transmettre, à notre intention, à l'Ambassade de Belgique à Kigali.

A 11.30 hrs nous téléphonons à Monsieur l'Auditeur général en la personne du Premier Avocat général ANDRIES.
Cela va bien : on progresse MAIS pour en terminer il faut les camps au Zaire : surtout BUKAVU. S'il le faut équipe réduite ou même seul.
Nous possédons tous un visa spécial pour le Zaire obtenu en Belgique sur base de notre enquête.

C'est le Chef de Cabinet adjoint Mr Coolsaet qui s'en occupe au Ministère des Affaires Etrangères.

L'Ambassadeur De Coninck est en route pour la Belgique et arrivera ce soir à 18.30 hrs à Zaventem.

Si on ne peut pas achever l'enquête au Zaïre, nous attendons du département des Affaires Etrangères un fax nous le disant sans détour.

Retour normalement prévu pour le 5 janvier 1994 à 18.30 heures.

Le 30 décembre 1994 à 09.00 hrs, nous nous rendons auprès de Mr Antheunissens Pierre-Paul de Caritas Rwanda à qui nous demandons :

- 1.- d'aviser Caritas Bukavu de notre arrivée à BUKAVU pour poursuivre l'enquête avec deux personnes ;
- 2.- de nous dire si quelqu'un peut venir nous prendre à la frontière à Cyangugu.

Mr Antheunissens tente de prendre contact avec Bukavu mais en vain. Il nous dit que ceci lui semble possible.

A 09.45 hrs nous demandons au Capitaine Saint-Denis (MINUAR) de mettre un hélicoptère à notre disposition pour demain matin, le 31 décembre 1994 à 08.30 hrs pour nous déposer à Cyangugu. Le Capt fera la demande pour nous. Il nous demande de lui téléphoner dans le courant de l'après-midi.

A 10.00 heures, nous communiquons à Mr Antheunissens que nous avons un héli jusqu'à Kamembe(Cyangugu) - départ de Kigali à 08.30 hrs. Il nous signale qu'un véhicule viendra nous prendre à la frontière zaïroise vers 10.00 heures.

Le 1er Secrétaire de l'Ambassade nous signale que l'Ambassade de Belgique à Kinshasa établit à ce sujet une note verbale, écrite au premier ministre zaïrois.

Il demandera une copie de cette note pour nous la remettre comme laisser-passer.

A 11.30 heures nous recevons le Colonel KARENZI Karake, officier de renseignements FPR, recommandé par Mr le Procureur comme ayant beaucoup de renseignements. A son arrivée nous avons eu l'impression qu'il cherchait surtout à se renseigner au sujet de notre crédibilité.

Il a exposé la situation du Rwanda et l'état d'esprit qui règnait ici au début de cette année.

Nous lui avons expliqué les buts de notre enquête et aussitôt il a formulé toutes les hypothèses possibles.

En ce qui concerne l'assassinat des 10 paras il croit qu'il s'agit d'un concours de circonstances qui fait que les soldats belges se trouvaient dans une situation telle qu'un ordre de les tuer a pu être donné.

Des soldats rwandais seuls ne l'auraient pas fait.
 Pour la chute de l'appareil il est certain qu'il s'agit d'une action de l'HUTU Power, l'AKAZU, même si certains membres se trouvaient à bord.

Il nous promet une collaboration complète et mettra demain le 31 décembre 1994 un capitaine à notre disposition pour faciliter notre tâche au Camp de Kigali, au camp de Kanombe et au lieu du crash.

A ce sujet, il fera le nécessaire pour qu'on obtienne un ou des morceaux de l'avion aux environs de l'impact.

A 14.30 heures nous nous rendons à ORNIFOR où nous sommes reçus par Mr NIYIBIZI Hosea qui n'a pas terminé d'enregistrer les cassettes "Ruggiu".

Mr. NIYIBIZI Hosea nous déclare que rien n'a été laissé à Kigali dans la bibliothèque cassettes par l'ancien gouvernement : tout ce qu'ils possèdent actuellement est ce que le FPR a enregistré à partir de Byumba, hors d'atteinte pour RTLM jusque fin avril. On ne possède donc rien de Ruggiu pour mars et avril 1994.

On nous remet deux cassettes avec des enregistrements du 31 mai 1994 au 24 juin 1994 et du 30 juin 1994 (dernière émission de Ruggiu). (Mica à l'antenne le 5/195 Ruggiu (C. G. G. F. F. E.))

il recherchera pour nous les informations RTLM passées par Radio Rwanda entre le 5 avril et le 10 avril 1994. Il nous remettra également copie de certaines preuves au sujet de la préparation du plan, notamment les directives de l'EMG concernant l'ennemi (1992). (Voir liasses)

Nous nous représenterons chez lui mercredi le 4 janvier 1995.

Le 31 décembre 1994, ayant pris la décision la veille de post-poster de 48.00 heures notre visite à Bukavu, nous téléphonons d'abord à la MINUAR pour confirmer cette remise tout en demandant un hélicoptère pour le 02 janvier 1995 à 08.30 heures avec un retour le 03 janvier à 16.00 heures à Kamembe (confirmation de cette demande par écrit).

Ensuite nous nous présentons chez Caritas Rwanda et la remplaçante de Mr. Antheunissens nous informe sans détours qu'elle ne partage pas cette façon d'agir.

Elle avisera néanmoins Bukavu.

L'Ambassade nous informe que le Premier Ministre zaïrois et le Ministre de la Défense nationale zaïroise marquent leur accord au sujet de notre enquête à Bukavu.

Le 01 janvier 1995 le Substitut Ver Elst-Reul et Monsieur Artiges se rendent au Lac Muhazi pour y entendre un témoin direct de la chute de l'appareil présidentiel.

Le restant de l'équipe procède à la réévaluation du dossier, le classement des photos, l'élaboration des procès-verbaux, la préparation de la mission "Zaire".

Le 02 janvier 1995 en compagnie de Mr Artiges nous quittons l'hôtel à Kigali à 06.00 heures pour nous rendre à l'aérodrome d'où nous partons en hélicoptère Bell à 07.00 hrs, à destination de Cyangugu (Kamembe) où nous arrivons à 07.45 hrs. Le camion des pompiers de l'aéroport, avec son commandant, nous conduit à la ligne frontière que nous traversons sans autre difficultés.

Après les formalités d'usage du côté zaïrois, nous attendons la personne convenue pour nous conduire à l'auditorat militaire de Bukavu.

En cours de route nous rencontrons le père Greindl et nous établissons procès-verbal de notre entretien. Arrivés vers 11.00 hrs à l'auditorat militaire de Bukavu nous y rencontrons l'auditeur militaire, le Colonel KAMBALA. Nous établissons procès-verbal de notre présence au Zaïre et c'est vers 17.00 hrs que l'auditeur militaire nous reconduit à la frontière que nous passons sans autre difficulté.

Puisqu'il n'y a plus d'hôtels à Cyangugu, nous nous voyons obligés de demander l'hébergement au Centre Interdiocésain.

Le restant de l'équipe procède à l'élaboration des PV, le classement des photos et le rangement des documents.

Le 03 janvier 1995 étant au Centre Interdiocésain à Cyangugu et obligés d'attendre l'arrivée de l'hélicoptère à 16.30 hrs à Kamembe, Mr Artiges et moi-même établissons les procès-verbaux et reprenons toute l'enquête en revue dans le but d'énumérer par écrit, les questions qu'on aurait bien voulu poser aux militaires, témoins directs et actuellement présents dans les camps à Bukavu.

L'hélicoptère arrive à 16.30 heures et après une escale dans les environs de Gisenyi, nous arrivons à Kigali à 17.45 heures.

L'équipe se rend ce jour à Butare dans le but d'y entendre certains témoins dans le cadre de l'enquête.....

Le 04 janvier 1995 à 09.30 heures nous nous rendons avec le Premier Secrétaire de l'Ambassade auprès du Ministre de la Justice pour lui faire rapport au sujet de notre mission.

Nous le remercions pour son entière collaboration et il nous assure qu'il fera le nécessaire pour que les services de l'Auditorat général accomplissent les enquêtes que nous lui demandons encore, à savoir, la recherche et l'audition de témoins directs et la récupération d'un morceau de métal à l'impact du missile pour expertise.

Il va de soi que cette collaboration va se faire avec un échange réciproque de toutes les informations obtenues de part et d'autre.

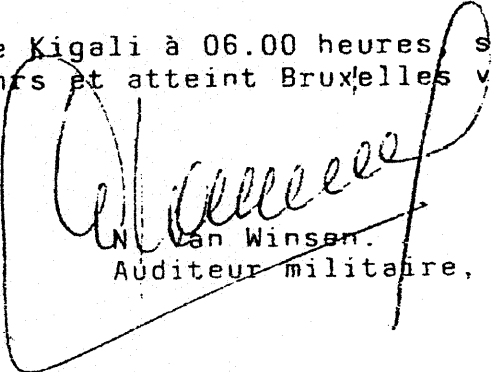
Nous remettons au Ministre, par la voie de l'Ambassade, cinq machines à écrire électroniques et une cinquantaine de kilos de matériel de bureau divers.

A 11.00 hrs, nous nous rendons auprès de ORINFOR pour obtenir les pièces promises.
Ils continueront à faire des recherches utiles à notre enquête, en espérant, notamment, de récupérer les archives de la radio (RTL) évacuées au Zaïre.

Le Substitut Ver Elst-Reul, accompagné des membres du Dét Jud, procède à l'audition des personnes du PNUD, voisines de la demeure du Premier Ministre les 6 et 7 avril 1994.

Jeudi, 05 janvier 1995 ;

Toute l'équipe rejoint l'aéroport de Kigali à 06.00 heures s'embarque à bord d'un vol Sabena à 07.45 hrs et atteint Bruxelles via Nairobi à 18.00 heures locales.


W. Van Winsen.
Auditeur militaire.